

VILLE DE ROYAN



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JJG/CB

DC N° 21.012

DECISION

***Portant institution d'une régie de recettes
PLAGES ROYAN
Avenant N°1
==°==°==°==***

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu le décret N°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22,

. Vu le décret N° 2008-227 du 05 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret N°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

. Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision (DC N°20/188) en date du 25 juin 2020 portant institution d'une régie de recettes –Plages de ROYAN-, rendue exécutoire le 17 juillet 2020,

. Vu l'avis conforme du Chef de Service Comptable de ROYAN assignataire le 17 février 2021,

DECIDE

- D'annuler l'article 5 de la décision DC N°20/188 en date du 25 juin 2020 qui désormais est rédigé comme suit :

ARTICLE 1^{er} :

- l'article 5 de la décision DC N°20/188 devient :

Les recettes sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- Chèques, Chèques-Vacances, Numéraires et cartes bancaires.

Il sera remis un ticket en contrepartie du paiement.

ARTICLE 2 – - Un compte de dépôt de fonds est ouvert auprès de la Direction des Finances Publiques de Charente Maritime.

ARTICLE 3 – Les autres articles de la décision DC N°20/188 restent inchangés.

ARTICLE 4 – Le Maire de la Ville de ROYAN et le comptable public assignataire de ROYAN sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à ROYAN, le 19 février 2021
Le Maire,



Patrick MARENGO